

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

**Nombre de
Conseillers : 10**

Présents : 9

Votants : 10

Présents : Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, CANREDON Lionel, TAMALET Mikael, VIGOUROUX Pierre Mmes, LAVAUD Isabelle, CAMBON Anne, CARLES Elodie, OLIVIER Claire

Absent excusé : ARNAL Hugues (pouvoir donné à GAYRALD JC)

Secrétaire de séance : VIGOUROUX Pierre

Convocation du :

28 mars 2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du 17 février 2023,
 - Délibération demande Fonds vert – éclairage public,
 - Délibération Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.
 - Approbation du compte administratif et de gestion 2022 du budget annexe assainissement,
 - Vote des taux d'imposition 2023,
 - Vote de l'affectation des résultats,
 - Vote des budgets primitifs 2023,
- Questions Diverses

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 février 2023. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATION DEMANDE FONDS VERT- ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 30 007 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 17 150,00 € et la subvention « Fonds vert » possible de 6 856 € le reste à charge de la Commune serait de 12 003 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer ces travaux et de demander la subvention « Fonds vert » pour 6 856 €.

3- DELIBERATION ECLAIRAGE PUBLIC – MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre. Face à l'augmentation des tarifs de l'énergie, il faut prendre des mesures restrictives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit et de donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage.

4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022 DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT

Investissement			
Dépenses	15 964.79	Recettes	15 646.16
déficit ou excédent reporté (001)			14 759.99
Total	15 964.79		30 406.15
Solde d'exécution cumulé			14 441.36
Excédent ou besoin de financement			14 441.36

Fonctionnement			
Dépenses	15 807.42	Recettes	19 347.75
Résultat de l'exercice			3 540.33
résultat de fonctionnement reporté (002)			6 000.00
Total	15 807.42		25 347.75
Résultat de fonctionnement			9 540.33

RESULTAT CUMULE

23 981.69

Présenté par le Premier Adjoint, le compte administratif de 2022 traduit à la date du 31 décembre la situation réelle des comptes de la collectivité. Le compte de gestion dressé par la Trésorerie de Decazeville dont les chiffres et résultats sont rigoureusement identiques sont approuvés par le Conseil Municipal.

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Maire précise que le Conseil Municipal a la faculté de décider de la variation des taux d'imposition communaux pour la Taxe sur le foncier bâti et non bâti, la taxe d'habitation ainsi que pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir pour l'année 2023 les mêmes taux d'imposition communaux appliqués en 2022, à savoir :

- * Taxe foncière (bâti) : 29.48 %
- * Taxe foncière (non bâti) : 58.92 %
- * Taxe d'habitation : 8.70 %
- * Cotisation Foncière des Entreprises : 15.88 %

6- VOTE DE L'AFFECTION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal a décidé :

* **Budget principal commune** : le résultat de fonctionnement est affecté au compte 1068
Excédent de Fonctionnement Capitalisé pour 87 515.90 € et l'excédent de financement de 275 110.62 €
est aussi affecté à la section d'investissement au compte R001.

* **Budget annexe assainissement** : Le résultat de fonctionnement est affecté au compte R 002 –
Résultat de fonctionnement reporté pour 9 540.33 €. L'excédent de financement de 14 441.36 € est
reporté au compte R 001- Résultat d'excédent reporté.

* **Budget annexe photovoltaïque** : l'excédent de financement de 4 153.31 € est affecté au compte
R001 en recette d'investissement et le résultat négatif de fonctionnement de 415.78 € est reporté au
compte R 002 en dépense de fonctionnement.

* **Le budget annexe débit de boissons** : a dégagé un bénéfice de 1 648.64 € qui est reporté en ligne
R002.

7- APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Une liasse de documents est distribuée à tous les membres en début de séance.
Tous les budgets ont été adoptés à l'unanimité.

- Budget débit de boissons 2023 -

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Alimentation	500	Excédent reporté	1 648
Fournitures de petits équipements	1196	Ventes	450
Honoraires	400		
Charges diverses	2		
TOTAL	2 098	TOTAL	2 098

- Budget photovoltaïque 2023 -

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Déficit fonctionnement reporté	416	Produits activités annexe	2 090
Dotations aux amortissements	1 772	Quote part des subventions	336
Intérêts emprunt	176		
Charges diverses	40		
Virement section investissement	22		
TOTAL	2 426	TOTAL	2 426
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Capital emprunts	1 500	Excédent reporté	4 153
Subvention d'équipement	336	Amortissements	1 772
Installation à caractère spécifique	4 111	Virement de la section fonct.	22
TOTAL	5 947	TOTAL	5 947

- Budget Principal 2023 -

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Energie, assurance, matériels...	61 215	Location SDF	1 000
Frais de personnel, charges	25 915	Contributions directes	50 000
Indemnité, cotisations organismes	22 682	Taxe pylônes électriques	13 350
Intérêts des emprunts	2 120	Dotations diverses	70 350
Secours et dots	300	Revenus des immeubles	16 000
Reversement FNGIR	10 000		
Virement section investissement	28 468		
TOTAL	150 700	TOTAL	150 700
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Remboursement capital emprunts	6 949	Virement de la section fonct.	28 468
Dépôts cautionnements	500	Récupération TVA	4 900
Immobilisations en cours	241 245	Excédent reporté	275 110
Terrain	66 000	Excédent de fonct. capitalisé	87 516
Chauffage	20 000		
Aménagement salle des fêtes	15 000		
Rénovation éclairage public	37 000		
Matériel réunion	2 000		
Chaise SDF	4 300		
Aménagement goutte à goutte	3 000		
TOTAL	395 994	TOTAL	395 994

- Budget assainissement 2023 -

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Maintenance	13 000	Redevance assainissement	10 500
Service bancaire	110	Redev. modernisation réseau	900
Créances admises en non valeur	350	Quote part subvention	7 672
Charges diverses	2		
Intérêts des emprunts	2 000		
Dotations aux amortissements	11 000		
Revers. redev. modernisat°. réseau	982		
Virement section investissement	1 168		
TOTAL	28 612	TOTAL	28 612
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Subvention équipement	7 672	Virement de la section fonct	1 168
Capital emprunts	8 500	Excédent reporté	14 441
Travaux	10 437	Amortissements	11 000
TOTAL	26 609	TOTAL	26 609

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

Le Maire,
D. FOISSAC

Le Secrétaire,
M. VIGOUROUX

